

100 000 morts en France: sans fleurs ni commémoration

PAR MATHILDE GOANEC
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 16 AVRIL 2021

Rites bouleversés, cérémonies funéraires chaotiques: la mémoire des morts du Covid a été célébrée dans l'intimité des familles, au gré des restrictions. Mais la question d'une commémoration collective se pose.



Chambre mortuaire à l'hôpital Bichat, à Paris, en janvier 2021. © Joel Saget / AFP

La France vit désormais lestée du souvenir des 100000morts du Covid. Au-delà de la **signification statistique** et des écarts flagrants entre les territoires, le pays traverse une véritable «*crise de mortalité*», pour reprendre les mots de la sociologue Gaëlle Clavandier dans **ce podcast** sur ses travaux. Aux prémices de l'épidémie, cette même chercheuse faisait ce constat: «*Ce qui fait une mort de masse, c'est aussi la chambre d'écho qu'elle provoque, qu'elle soit reconnue comme telle d'un point de vue social et sociétal. Là, c'est sans ambiguïté.*»

Mais, paradoxalement, alors que la courbe des décès grimpeait, les morts ont pris moins de place. Leur nombre, d'abord égrené quotidiennement comme le symptôme le plus visible de cette crise sanitaire hors du commun, s'est banalisé au fur et mesure que l'épidémie durait. «*On met aujourd'hui davantage en valeur le chiffre des contagions, c'est cela que l'on regarde, que l'on commente, que l'on contrôle. Les morts ont fini, eux, par être mis de côté*», confirme Fiorenza Gamba, sociologue et anthropologue à l'Institut de recherche en sociologie de Genève.

Affaire de protection, réflexe de survie collective. «*Les gens sont dans un état de grande fatigue. On ne veut plus, on ne peut plus se concentrer sur les morts.*» Pour la chercheuse, qui signe **un texte** intitulé «*On*

ne (sur)vit pas sans rituels» dans l'ouvrage collectif suisse *Covid-19, le regard des sciences sociales*, ce n'est pas le seul signe d'une grande lassitude des populations: «*Pendant la première vague, les rituels de chants et d'applaudissements aux balcons étaient très suivis, ils offraient un équilibre. Ce n'est pas revenu par la suite et c'est normal. L'attention aux morts est du même niveau, nous ne sommes pas capables d'absorber un tel niveau d'anxiété si longtemps.*»

Si les décès ont tant choqué dans un premier temps, c'est aussi parce que, pour la première fois, à grande échelle dans l'époque contemporaine, l'ensemble des rites et des usages funéraires ont été profondément chamboulés. Mise en bière immédiate, interdiction de pratiquer une toilette funéraire, interdiction de présenter le corps à la famille sauf sous housse... Le mort est devenu pestiféré.



La chambre mortuaire de l'hôpital Bichat, à Paris, le 29 janvier 2021. © Joel Saget / AFP

Une situation qui rappelle des souvenirs aux proches des malades du sida, dans les années 1990, où déjà le droit funéraire avait été largement rabaissé par crainte de la contagion. «*Dans une situation d'urgence sanitaire, on abandonne les bonnes pratiques, on oublie l'expertise du patient. On n'a pas tiré les leçons de cette époque*, indique Lisa Carayon, maîtresse de conférences en droit à l'université Sorbonne-Paris-Nord, spécialiste de la question. *Au moment du VIH, par exemple, on s'est rapidement rendu compte que les modes de transmission pouvaient ne pas poser problème au moment des rites funéraires. Eh bien, cela a pourtant pris 30 ans pour que la thanatopraxie [soins de conservation des défunts – ndlr] soit autorisée sur le corps des malades* ». À l'époque, le VIH avait cette particularité d'être lié à

la question de l'homosexualité. « *Le stigmatisme lié à la contamination n'a rien à voir avec ce que l'on connaît à propos du Covid* », tempère la chercheuse.

Reste que la situation, en matière funéraire, commence tout juste à se normaliser. Le Conseil d'État, saisi sur une partie des restrictions, **a considéré** récemment que les règles des premiers mois sur les corps, et notamment la mise en bière immédiate ou l'interdiction d'effectuer une toilette funéraire, étaient en partie « *disproportionnées* ».

« *Le Haut Conseil de la santé publique avait estimé lui aussi que la toilette funéraire pouvait se faire, à condition d'assurer une certaine sécurité sanitaire, mais les textes l'ont interdite quand même, rappelle Lisa Carayon. Était-ce alors un excès de prudence? Pour plus de simplicité? Ou parce qu'à l'époque nous manquions de matériel de protection?* » Désormais, un test sur le défunt permet aux proches de voir le corps, et les professionnels peuvent procéder à une toilette mortuaire. Les soins de conservation sont cependant toujours interdits.

« *Dans cette réglementation sur le Covid, on a frappé fort et partout dans l'urgence et l'inconnu, mais ces règles s'appliquent en pratique différemment à chacun* », selon Lisa Carayon, qui relève plusieurs « *impensés* » dans leur mise en œuvre : « *Pour les musulmans ou certaines branches du bouddhisme, la toilette funéraire par les proches procède du rite. Or, dans la pratique majoritaire aujourd'hui, dans une sorte d'athéisme commun, il est très rare qu'on pratique soi-même une toilette funéraire. Mais c'est dans ce genre de crise aussi que nous voyons à quel point l'inventivité humaine est sans limites. Les gens trouvent de nouvelles manières de mener les rites. La liberté trouve son chemin dans les pierres du droit.* »

Les funérailles – quel que soit le motif du décès – ont elles aussi connu un certain nombre d'outrages ces 12 derniers mois. Crématoriums fermés au public, enterrements en comité restreint (**qui perdurent aujourd'hui malgré des jauges élargies**), rapatriement des corps et cérémonies rendus difficiles ou impossibles en raison de l'épidémie, impossibilité de se déplacer, de se toucher... Les **témoignages**

recueillis par Mediapart disent tout le casse-tête de ces cérémonies sous pandémie et la douleur des proches durant cette période.

Engagé **dans un travail** avec des chercheurs français, suisses et italiens sur cette crise et sa sortie, Martin Julier-Costes, socio-anthropologue, chercheur rattaché au **Centre Max Weber**, préfère cependant avancer avec « *prudence* » sur ce que les gens ont véritablement vécu au cours de ces 12 derniers mois. L'impossibilité de célébrer dignement les funérailles a été beaucoup relayée, mais dans les entretiens menés par ces chercheurs, « *les personnes sont plus nuancées et moins virulentes* » que sur les conditions de fin de vie, qui ont beaucoup choqué. « *Sur l'accompagnement du défunt, c'était dur, difficile, mais pas forcément considéré comme une atteinte aux libertés ou au droit. Il y a eu de l'autodiscipline et de la compréhension, même si c'était très violent. On a vu aussi des familles qui ne voulaient pas venir aux enterrements, parce qu'elles avaient peur du virus, et on peut l'entendre aussi.* »

« *On confond trop souvent rite funéraire et deuil* »

De quoi relativiser l'hypothèse de « *deuils empêchés* » ou « *pathologiques* », à l'échelle d'une nation. « *On confond trop souvent rite funéraire et deuil*, insiste Martin Julier-Costes. *Il y a tellement de choses qui vont se jouer après les funérailles, toutes les facettes du deuil et ces rites qui vont être menés dans les intimités professionnelles, familiales, affinitaires...* » Le chercheur en veut pour preuves ces « *fameuses secondes funérailles, dont on a beaucoup parlé* », et qui ont été finalement moins nombreuses que prévu. « *Nous réfléchissons à ces questions avec des cadres par ailleurs fantasmés qui ont 50 ans de retard. Il y a mille manières de faire collectif. Ce n'est pas plus collectif de célébrer un mort à 150 personnes dans un crématorium, que 15 fois dans 15 univers différents.* »

Malgré des points « chauds » dans le Grand Est et en Île-de-France en particulier, où les professionnels – des services mortuaires dans les hôpitaux aux pompes funèbres – ont pu être submergés par l'abondance des funérailles à organiser, la France a aussi évité « *la*

catastrophe logistique» et les images désastreuses de corps convoyés par camions comme à **New York** aux États-Unis ou à **Bergame** en Italie.

Il y a eu des **dérèglements notoires**, à l'instar des conditions d'entreposage des corps et de l'accès des familles aux cercueils dans les hangars du grand marché de Rungis, en bordure de Paris (*lire à ce sujet l'enquête de Lou Syrah*), ainsi que quelques drames individuels scandaleux (*lire ici sur les **crémations forcées***). Mais le monde funéraire s'est adapté bon an mal an, estime Martin Julier-Costes. Principalement *«parce que des gens ont transgressé, désobéi civilement sur les adieux, laissé les proches dans la chambre ou le salon funéraire, n'ont pas fait le gendarme quand les gens étaient 25 ou lieu de 20... Plein de petits arrangements éthiques pour respecter le réglementaire mais le combiner avec ce qui était acceptable pour chacun »*.

Sans reconnaissance particulière, et pas grand monde au balcon pour saluer *«les corbeaux»*, ironise Franck, responsable d'une entreprise de pompes funèbres à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis. *«Les mondes du funéraire disent qu'ils ont l'habitude de ne pas être reconnus pour ce qu'ils font, confirme Martin Julier-Costes, qui raconte aussi la grande méconnaissance de ce secteur par le monde politique. Mais cette question ne peut pas, de manière pérenne, occuper tous les jours le devant de la scène. Car la mort, anthropologiquement parlant, est toujours mise à distance.»*

Faut-il cependant remettre les morts du Covid au centre, maintenant que les écueils logistiques sont levés? Au risque de traumatiser une nation qui ne rêve que de passer à autre chose? Messes du souvenir dans les églises, cérémonies en mairie comme à Forbach ou à Levallois-Perret, ou encore hommage à l'Assemblée nationale le 16mars 2021 aux victimes du Covid-19... Les commémorations se frayent déjà un chemin en parallèle de la gestion au jour le jour de l'épidémie. De nombreuses familles, soutenues par **deux associations**, veulent plus et insistent auprès de l'exécutif pour qu'il commémore officiellement les disparus. Mais admettre et souligner le nombre de

morts, c'est aussi établir les responsabilités, tirer les leçons, *« endosser l'idée que c'est un problème et qu'il y a une question à résoudre »*, souligne Fiorenza Gamba.

A Paris, Anne Hidalgo a confirmé, lors du dernier conseil de la capitale, vouloir mettre sur pied un *« lieu de mémoire active »*, à la suite d'un vœu de l'assemblée parisienne pour un *« hommage public immatériel ou matériel »* en mémoire des victimes. Le gouvernement français comme la présidence de la République ont été également maintes fois sollicités sur l'opportunité d'un hommage national, mais repoussent la discussion à l'issue de la crise sanitaire. Le nombre de décès plane lourdement sur la décision et la stratégie politique, mais dans les discours officiels, ce sont les places en réanimation, l'usure des soignants, la situation économique et sociale qui servent de boussole.

Plusieurs pays dans le monde n'ont pas eu ces préventions. Au printemps, l'Espagne instaurait dix jours de deuil en mémoire des victimes du Covid-19. Le Canada a **organisé** le 11mars une cérémonie de commémoration nationale en mémoire des 23000victimes du Covid-19. La ville de New York, à l'issue d'une **commémoration virtuelle** menée le mois dernier, réfléchit déjà à un mémorial permanent. Le 5mars dernier, tous les clochers suisses ont sonné en même temps pour les quelque 9000personnes ayant succombé à la maladie. Quelques jours plus tôt, à Lausanne, **9000bougies étaient allumées**, dans le cadre d'une veillée plus revendicative, qui mettait en cause les autorités. En Italie, après un vif débat au sein du gouvernement sur l'opportunité d'un hommage, selon Fiorenza Gamba, le président de la République a finalement déclaré le 18mars *«journée nationale de commémoration des victimes du Covid»*.

Comme au lendemain des attentats meurtriers du 13novembre 2015, des célébrations ont eu lieu dans les médias notamment, qui endossent un rôle de mémorial transitoire (dans Mediapart avec **cette série d'articles sur les soignants** décédés, ou récemment dans *Libération* avec cette **collection** de portraits).

À Bergame, en Italie, épicentre de l'épidémie au printemps 2020, où les morts étaient si nombreux qu'il fallait les acheminer par camions, «le journal local a organisé des publications où tous les morts de la ville étaient insérés et on pouvait lire mais aussi laisser des mots sur les disparus», relate Fiorenza Gamba. En ligne, mais aussi physiquement par un écran installé sur une place près du bâtiment du journal, devenu un lieu de commémoration dans la ville traumatisée.

Commémorer, c'est hiérarchiser, décider que celui qui est mort du Covid mérite les égards de la nation, quand son voisin décédé le jour suivant à l'hôpital d'une autre maladie, enterré dans les mêmes conditions, n'a pas droit au même traitement. Le sujet est donc éminemment sensible.

«La question de la commémoration officielle est devant nous, pour marquer l'unité mais aussi la recomposition d'une société», insiste la sociologue Fiorenza Gamba, qui y voit une sorte de passage obligé. Cela ne veut pas dire qu'une commémoration doit être un récit unique et qu'elle suffira. Parce qu'il s'agit toujours d'une narration, qui n'est pas complète et cela rejoint le débat sur la responsabilité, les problèmes, les erreurs commises. Mais c'est une reconnaissance pour les proches, afin de pouvoir replacer son histoire personnelle dans une histoire collective. Nos sociétés ne peuvent pas se reconstituer correctement sans cela.»

Boîte noire

Cet article a été modifié le vendredi 16 avril pour préciser le rattachement du chercheur Martin Julier-Costes au titre de sa recherche au centre Max Weber.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.